

Lancement du Concours Capitale Française de la Biodiversité 2022



Le concours « Capitale française de la Biodiversité » 2022 sur le thème « Paysage & biodiversité » est lancé. Cette édition récompensera les collectivités françaises engagées dans une approche écologique du paysage, déclinée à toutes les échelles et pour tous les milieux, qu'ils soient urbains ou ruraux. Chaque année depuis 2010, le concours Capitale française de la Biodiversité met en lumière des actions exemplaires de préservation de la biodiversité par des communes et intercommunalités.

Les collectivités ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour remplir le dossier de candidature.

Pour cette nouvelle édition, les collectivités peuvent candidater en mettant en avant leurs actions qui associent mise en valeur des paysages et préservation de la biodiversité : déclinaison des objectifs de qualité paysagère et des trames vertes, bleues, brunes, noires dans les documents d'urbanisme, conception et gestion écologique des espaces de nature, reconquête des paysages agricoles et des délaissés urbains...

Liens utiles

[Communiqué de presse](#)